

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 28 mai 2019

Le Conseil Municipal de la Commune d'Aillon le Jeune s'est réuni le 28 mai, à 20 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Mme Emmanuelle ANDREVON, Maire.

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mai à 20h30, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**, sous la présidence de Mme Emmanuelle ANDREVON, Maire,

Dûment convoqués le 23 mai 2019

Présent(s) : Emmanuelle ANDREVON, Laurence PELARDY, Mathieu SCIASCIA, Alain GRECO, Valérie GRECO, Serge TICHKIEWITCH, Pascal GINOLLIN

Procurations : Jérôme GINOLLIN donne pouvoir à Emmanuelle ANDREVON, Absent(s) excusé(s) : Yannick CERUTTI, Odile CHALAMEL, Philippe GINOLLIN

Secrétaire de séance : Laurence PELARDY

Assistent à la séance : Christophe MAREC, Bernadette TOURNEMEULE et Marie-France RAFFIN

1. Tarifs cantine garderie

Mme Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de fixer, pour l'année scolaire 2019-2020, la tarification des tarifs cantine et garderie. Le conseil municipal fixe de la façon suivante les services proposés aux familles dans le cadre scolaire, à savoir :

Cantine scolaire

Repas normal : 5.40 €

Repas pour 2^{ème} enfant : 4.60 €

Repas pour 3^{ème} enfant : 3.60 €

Repas dernière minute (ticket) : 6.70 €

Garderie périscolaire

Matin 7h30 à 8h30 : 1.50 €par enfant

Soir 16h30 à 18 h : 2.50 €par enfant

2. Convention d'objectifs Aillons-Margériaz-Evénements

Au 1^{er} janvier 2017 a été confié à l'association Aillons-Margériaz Evènement la gestion de la garderie « La Capucine » et la mise en place d'animations et d'évènements pour la station Aillons-Margériaz.

Pour lui permettre de remplir ces fonctions, la commune doit décider chaque année, du montant de la subvention de fonctionnement nécessaire. Pour l'année 2019 le conseil municipal fixe le montant de la subvention à la somme de 80 000 €.

3. Prise de compétence Grand Chambéry Agglomération enseignement supérieur

Au même titre que toutes les intercommunalités de la Région accueillant sur leur territoire leur université, Grand Chambéry doit à son tour se saisir statutairement de la compétence enseignement supérieur universitaire. En plus du siège de la présidence situé à Chambéry, l'université se déploie sur trois campus :

- Annecy-le-Vieux, Technolac, Jacob-Bellecombette.

Concernant le campus de Jacob-Bellecombette, créé il y a 50 ans, les locaux sont devenus aujourd'hui obsolètes et sont de véritables passoires énergétiques. Depuis plusieurs mois, université, Etat, Région, Département et Villes, en lien avec l'agglomération, travaillent sur un schéma directeur d'immobilier et d'aménagement et un plan d'actions énergétique pour le projet de transition du campus de Jacob-Bellecombette. L'ensemble des parties sont d'accord pour une reconstruction intégrale du site. Le coût de l'opération est estimé à 67 M€ HT échelonné sur 17 ans (2020 à 2037). Outre la participation de l'université, de la Région et du Département, la Communauté d'agglomération est en capacité d'apporter sur la période une contribution comprise entre 8 et 10 M€ mobilisable à partir de 2022. Le conseil approuve la révision des statuts de Grand Chambéry relatif au soutien à l'enseignement supérieur universitaire.

4. Convention avec le centre de gestion pour le suivi des dossiers retraite

Mme Le Maire présente le dossier communiqué par le Centre de Gestion de la Savoie concernant son intervention pour les dossiers de retraite CNRA. Une convention avait été signée par la commune et le centre de gestion en décembre 2015, convention d'une durée de 2 ans, allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017. Cette convention a été prolongée par avenant à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée d'une année. Le conseil municipal accepte un nouvel avenant qui acte la prolongation de la convention aux mêmes conditions tarifaires à compter du 1^{er} janvier 2019.

5. Participation des communes aux frais de fonctionnement de la piscine pour les scolaires

Mme Le Maire présente la demande faite par plusieurs écoles du massif de pouvoir utiliser la piscine municipale d'Aillon-Le-Jeune pour les cycles de natation. Elles souhaiteraient pouvoir bénéficier de cet espace en fin d'année scolaire, soit fin juin et début juillet. La commune, pour donner une suite favorable à ces demandes, sera dans l'obligation d'ouvrir la piscine plus tôt et la réserver uniquement aux scolaires, ce qui engendre un coût de fonctionnement non négligeable. Après s'être fait présenté les études concernant ces coûts, le conseil municipal décide de refacturer, à chaque collectivité, l'utilisation de la piscine municipale, 70 euros par classe et par jour réservé pour l'utilisation de la piscine. Le choix est fait de facturer chaque jour réservé et non chaque jour utilisé, les réservations pouvant être annulées le jour même pour cause d'intempéries et le coût d'entretien pour la commune n'en sera pas diminué pour autant. Ce tarif sera indexé chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé publié au mois d'avril de l'année en cours. Ce montant sera facturé en complément du tarif entrée demandé à chaque enfant scolarisé sur le massif des Bauges et fixé par délibération annuelle du conseil municipal de la commune d'Aillon-Le-Jeune. La commune ne prend pas en charge le Maître-Nageur. Celui-ci devra être employé directement par les collectivités.

6. Bail la bergerie

Le conseil municipal décide de repousser en septembre l'étude du renouvellement de ce bail.

7. Désaffectation de l'agence postale

En complément de la délibération du 9 novembre 2017 il convient de préciser que la désaffectation de l'agence postale aura lieu le 30 juin 2019 et qu'il sera ainsi mis fin au bail verbal conclu entre la poste et la commune en date du 1^{er} septembre 2011.

8. Prêt de matériel à la SEM

Mme Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération prise le 2 octobre 2018 concernant une convention passée avec la SEM des Bauges pour la facturation du prêt de matériel. Le conseil municipal, après avoir fait le bilan de l'année écoulée, décide d'annuler cette délibération, actant une mise à disposition de matériel réciproque et gratuite.

Le prochain conseil est programmé pour le 2 juillet 2019.

Le Maire,
Emmanuelle ANDREVON